



Journalier Opérateurs de machineries lourdes / mécanicien aux Travaux publics

Catégorie : Travaux publics, poste syndiqué

Type de poste : Permanent, Temps plein à raison de 40 heures/semaine

Entrée en poste : Dès que possible

La Municipalité du Canton de Harrington recherche des candidats afin de combler un (1) poste de journalier opérateur aux Travaux publics.

TÂCHES ET RESPONSABILITÉS

Sous l'autorité du directeur des Travaux publics, le titulaire du poste effectue la conduite et l'opération d'équipements spécialisés notamment et sans s'y limiter:

- Conduire et opérer de la machinerie lourde, notamment lors de travaux d'excavation, de remblai, de chargement et de nivelage;
- Conduire différents véhicules routiers;
- Procéder à l'entretien du réseau routier
- Procéder à la collecte des matières résiduelles
- Effectuer la vérification du véhicule et machineries avant départ et après départ et aviser le directeur des déficiences relevées;
- Déterminer en collaboration avec son supérieur les méthodes de travail en fonction de la machinerie utilisée;
- Effectuer les travaux mécaniques nécessaires au bon fonctionnement des véhicules et de la machinerie;
- Exécuter son travail de façon sécuritaire, en tout temps et en tout lieu;
- Collaborer avec l'ensemble du personnel à l'accomplissement d'une réussite organisationnelle basée sur les valeurs et les objectifs de la Municipalité;

Cette description n'est pas limitative, elle contient les éléments principaux à accomplir. La personne peut être appelée à s'acquitter de toute autre tâche connexe demandée par son supérieur.

EXIGENCES :

- Détenir un secondaire 5 (D.E.S.) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP) en conduite d'engins de chantier;
- Posséder son permis de conduire valide de classe 3;
- Détenir un diplôme ou une attestation en mécanique;
- Avoir une bonne capacité physique
- Posséder une expérience minimale de (3) trois ans pertinente à la fonction
- Être apte à travailler à l'extérieur sous toutes les conditions climatiques
- Bilinguisme fonctionnel;
- Démontrer le sens des responsabilités, le sens de l'organisation et de la ponctualité;
- Être disponible pour travailler le jour, le soir et les fins de semaine au besoin;
- Démontrer des aptitudes à travailler en équipe
- Détenir une attestation pour le cours de santé et sécurité sur les chantiers de construction (un atout)
- Démontrer un intérêt à se joindre à la brigade de sécurité incendie (un atout);

Toute expérience jugée pertinente pourra être considérée afin de compléter ou remplacer un des éléments mentionnés ci-dessus

CONDITIONS DE TRAVAIL :

La Municipalité du Canton de Harrington offre un salaire compétitif qui sera établi selon la classification de la convention collective en vigueur en plus d'une gamme complète d'avantages sociaux, notamment une assurance collective, un REER, des congés personnels et des vacances, etc.

L'entrée en fonction est prévue dès que possible.

FAIRE PARVENIR VOTRE C.V. :

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae accompagné d'une courte lettre de motivation par courriel au plus tard le 17 juin 2022 à: dga@harrington.ca

Nous remercions les postulants pour leur intérêt. Seul(e)s les candidat(e)s considéré(e)s pour une entrevue seront contacté(e)s. La Municipalité du Canton de Harrington respecte l'équité en matière d'emploi. Le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.